

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 9 février 2024

Séance du conseil d'administration : le 17 février 2024

Le 17 février, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Madame Sandrine TARAUD, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Daniel POINTEAU.

Membres excusés : Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Carole BOUCHET, Monsieur Philippe DARNICHE.

Pouvoirs : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Catherine PAVAGEAU

N° 2024-D01 – PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : Pascal MARTEAU

Monsieur Pascal Marteau, Président, rappelle l'obligation pour les communes et leurs établissements publics de procéder à un débat sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget.

Il indique que l'article L2312-1 du CGCT a voulu accentuer l'information des administrateurs, et que le décret n° 2016841 du 24/06/2016 impose d'effectuer le DOB sur la base d'un rapport qui comporte les informations suivantes :

"1° Les orientations budgétaires envisagées par la Régie des 4 Saisons portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget."

Au regard de ces obligations réglementaires, Monsieur le président donne lecture du rapport sur les orientations budgétaires tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera mis à la disposition du public conformément à la loi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L123-12-1, D12312-3 et L5217-10-4,

Vu le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,

Considérant qu'il y a lieu de débattre des orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget 2024,

Après avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2024.

Pour extrait conforme

Le Président


Régie personnalisée
Pascal MARTEAUX
Les 4 Saisons
Cultures
Mouilleron le Captif 85

La secrétaire


Catherine PAVAGEAU